

règlements d'installation, fixe les tarifs, etc. Tout cela touche de très près à la vie intérieure des communes, intéresse l'hygiène, l'arrosage des rues, l'extinction des incendies; confine donc, par maints côtés, à son action administrative.

Pour régler les multiples difficultés qui peuvent surgir, les communes devront entrer en relations avec les agents de la Société nationale et les décisions seront prises par une administration centrale éloignée du siège de l'exploitation, après les lenteurs d'une instruction administrative.

Il serait utile que les communes intéressées dans un même service fussent admises à se faire représenter par des délégués dans un comité consultatif, présidé par un administrateur ou un fonctionnaire de l'administration centrale et assisté du directeur de ce service. Ce comité, qui se réunirait à des époques déterminées ou sur convocation, assurerait le contact nécessaire entre les communes et la Société nationale. Les statuts pourraient en prévoir l'organisation et déterminer les règles de son fonctionnement.

La commission soumet ce desideratum à l'examen attentif de M. le ministre de l'intérieur. Elle estime aussi que, dans certains cas, il y aurait lieu d'ouvrir aux communes un recours auprès du gouvernement contre des décisions importantes prises par la Société nationale.

Ces remarques ne tendent pas à diminuer en rien le mérite de l'important projet de loi élaboré par le gouvernement. Il suffirait, pensons-nous, qu'il en fût tenu compte dans la rédaction des statuts de la Société nationale.

La commission est convaincue que le Sénat consacrerait par son vote l'institution nouvelle. Elle s'associe aux justes éloges qui ont été rendus au gouvernement.

Avec confiance elle envisage l'avenir et attend de la forte impulsion que donnera la Société nationale à l'extension des services d'eau potable les plus heureux résultats pour la santé publique.

Le président-rapporteur,
G. VERCURYSSE.

323. — 26 août 1913. — Loi autorisant des régularisations et des transferts et allouant des crédits supplémentaires à des budgets de l'exercice 1912 (1).
(Monit. du 28 août 1913.)

Albert, etc. Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

I. — RÉGULARISATIONS.

Art. 1^{er}. En vue de permettre la liquidation de créances se rapportant à l'exercice

(1) Session de 1912-1913.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi, n° 223. Rapport, n° 298. Séance du 11 juin 1913.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 27 juin 1913, p. 1717 à 1719.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport, n° 109. Réunion du 6 août 1913.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 21 août 1913. (Note du *Moniteur*.)

1911 et à des exercices antérieurs, autorisation est donnée :

A. Au ministre de la justice d'imputer sur le budget de son département pour l'exercice 1912 :

1° A charge de l'article 18 (Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle, etc.), une somme de cinquante mille francs (fr. 50,000);

2° A charge de l'article 28 (Clergé inférieur du culte catholique), une somme de mille francs (fr. 1,000);

3° A charge de l'article 35 (Frais d'entretien et de transport d'indigents, etc.), une somme de trente-cinq mille francs (fr. 35,000);

4° A charge de l'article 37 (Frais de route et de séjour et indemnités de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance, etc.), une somme de cinq cents francs (fr. 500);

B. Au ministre de l'intérieur d'imputer sur le budget de son département pour l'exercice 1912 :

1° A charge de l'article 3 (Fournitures de bureau, etc.), une somme de vingt-sept francs vingt-huit centimes (fr. 27.28);

2° A charge de l'article 16 (Frais de route et de tournées, etc.), une somme de vingt et un francs vingt-huit centimes (fr. 21.28);

3° A charge de l'article 22 (Remboursement au département des chemins de fer, etc.), une somme de un franc septante centimes (fr. 1.70);

4° A charge de l'article 24 (Registres, certificats et autres imprimés, etc.), une somme de huit cent seize francs neuf centimes (fr. 816.09);

5° A charge de l'article 27 (Conseils civiques de revision, etc.), une somme de mille cent septante francs (fr. 1,170);

6° A charge de l'article 33 (Subsides pour la construction et l'amélioration de tirs, etc.), une somme de cent trente francs (fr. 130);

7° A charge de l'article 34 (Subsides pour concours de tir, etc.), une somme de quatre francs septante centimes (fr. 4.70);

C. Au ministre des sciences et des arts d'imputer sur le budget de son département pour l'exercice 1912 :

1° A charge de l'article 16 (Observatoire royal : frais de matériel ; acquisition d'instruments, etc.), une somme de quatre mille soixante-trois francs (fr. 4,063) ;

2° A charge de l'article 43 (Traitements ou indemnités du personnel des sections normales d'enseignement moyen, etc.), une somme de sept cent vingt-cinq francs (fr. 725) ;

3° A charge de l'article 44 (Matériel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur, etc.), une somme de cent trente-deux francs quatre-vingt-un centimes (fr. 132.81) ;

4° A charge de l'article 66 (Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école, etc.), une somme de cent quarante-deux francs (fr. 142) ;

5° A charge de l'article 69 (Subsides complémentaires, etc.), une somme de quarante et un francs (fr. 41) ;

6° A charge de l'article 109 (Secours à accorder pour frais de dernière maladie, etc.), une somme de sept cent septante et un francs (fr. 771) ;

D. Au ministre des chemins de fer et au ministre de la marine, des postes et des télégraphes d'imputer sur le budget du département des chemins de fer, postes et télégraphes pour l'exercice 1912 :

A charge de l'article 39 (Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste), une somme de trois cent trente francs soixante-cinq centimes (fr. 330.65) ;

E. Au ministre de la guerre d'imputer :

a. Sur le budget de son département pour l'exercice 1912 :

1° A charge de l'article 11 (Traitements, indemnités et solde de la cavalerie), une somme de onze cents francs (fr. 1,100) ;

2° A charge de l'article 30 (Traitements divers et honoraires), une somme de trois mille huit cents francs (fr. 3,800) ;

3° A charge de l'article 32 (Pensions et

secours), une somme de trois francs quatre-vingts centimes (fr. 3.80) ;

4° A charge de l'article 33 (Dépenses diverses ; dépenses imprévues non libellées au budget), une somme de septante-deux francs (fr. 72) ;

b. Sur le budget de la gendarmerie pour l'exercice 1912 :

A charge de l'article 3 (Amélioration du casernement : bâtiments et mobilier), une somme de trois cent quatorze francs nonante-cinq centimes (fr. 314.95) ;

F. Au ministre des finances d'imputer sur le budget de son département pour l'exercice 1912 :

1° A charge de l'article 28 (Matériel), une somme de vingt-quatre francs (fr. 24) ;

2° A charge de l'article 29 (Dépenses du domaine), une somme de cinq mille nonante et un francs dix-sept centimes (fr. 5,091.17) ;

G. Au ministre de l'agriculture et des travaux publics d'imputer sur le budget de son département pour l'exercice 1912 (Tableau A, Services de l'agriculture), à charge de l'article 5 (Honoraires des avocats du département), une somme de nonante-quatre francs cinquante-cinq centimes (fr. 94.55).

II. — TRANSFERTS.

Art. 2. Sont autorisés à concurrence de huit cent septante-sept mille six cent cinquante-neuf francs septante-trois centimes (fr. 877,659.73), les transferts à des budgets de l'exercice 1912 détaillés au tableau A annexé à la présente loi et s'élevant :

Pour le budget de la justice, à fr.	94,400 »
— des sciences et	
des arts, à . .	116,292 73
— de l'industrie et	
du travail, à .	24,000 »
— des chemins de	
fer, postes et	
télégraphes, à .	72,367 »
— de la guerre, à .	486,600 »
— des finances, à .	19,000 »
— de l'agriculture et	
des travaux publics, à . . .	65,000 »
Ensemble . . fr.	877,659 73

III. — CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES.

Art. 3. Il est ouvert, pour être rattachés à des budgets de l'exercice 1912, des crédits supplémentaires montant à la somme de vingt-huit millions huit cent quatorze mille neuf cent septante-neuf francs quarante-huit centimes (28 millions 814,979 fr. 48 c.), à affecter au paiement de créances se rapportant à des exercices périmés (1908 et antérieurs) et à des exercices clos (1909, 1910 et 1911), ainsi qu'au paiement de créances afférentes à l'exercice 1912.

Ces crédits, à couvrir par les ressources ordinaires du trésor, sont détaillés au tableau B annexé à la présente loi et s'élèvent :

Pour le budget des dotations, à fr.	28,300 »
— de la justice, à .	627,030 85
— des affaires étrangères, à . . .	204,761 23
— de l'intérieur, à .	64,549 80
— des sciences et des arts, à . .	166,336 37
— de l'industrie et du travail, à .	16,569 38
— des chemins de fer, postes et télégraphes, à .	20,740,384 41
— de la guerre, à .	4,264,820 »
— de la gendarmerie, à	111,000 »
— des finances, à .	1,364,650 04
— de l'agriculture et des travaux publics, à	1,256,580 »
Ensemble . . fr.	28,814,979 48

IV. — DISPOSITIONS DIVERSES.

Art. 4. Le libellé de l'article 34 (Commission de refonte des lois sur l'enregistrement, etc.) du budget du ministère des finances pour l'exercice 1912 est complété par la mention : Commission d'études des habitations à bon marché. — Frais de vacation, de déplacement, de bureau ; dépenses diverses.

Art. 5. Il est ouvert au ministère des finances un crédit de six millions cinq cent mille francs (fr. 6,500,000), aux fins d'augmenter de pareille somme la part d'intervention de l'État dans la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles.

Ce crédit sera rattaché au budget des recettes et des dépenses extraordinaires de l'exercice de 1912.

Le gouvernement est autorisé à approuver les modifications qui seront apportées aux statuts à raison de la nouvelle augmentation du capital.

Art. 6. La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des finances,
M. M. LEVIE.)

TABLEAU A.

Tableau des transferts à opérer à des budgets de l'exercice 1912.

BUDGETS.	MONTANT DES TRANSFERTS dont les crédits budgétaires doivent être			
	diminués.		augmentés.	
	Articles du budget.	Sommes.	Articles du budget.	Sommes.
4 ^e Budget de la justice	6	12,000 »	3	44,700 »
	8	27,500 »	4	3,300 »
	10	33,000 »	5	6,700 »
	14	1,900 »	7	800 »
	34	10,000 »	9	900 »
	39	10,000 »	11	2,700 »
			15	900 »
			24	600 »
			40	22,000 »
			45	5,000 »
			46	5,100 »
			48	300 »
			53	1,200 »
Total pour le budget de la justice. fr.		94,400 »		94,400 »
2 ^e Budget des sciences et des arts	30	1,686 80	33	1,686 80
	48	1,402 43	40	1,074 43
	57	10,000 »	46	328 »
	76	92,745 »	62	1,000 »
	78	3,000 »	68	40,000 »
	85	1,724 83	70	1,745 »
	86	300 »	74	60,000 »
	87	1,000 »	79	3,000 »
	107	2,600 »	92	501 50
	108	1,866 67	99	4,000 »
			100	2,987 »
Total pour le budget des sciences et des arts. fr.		116,292 73		116,292 73
3 ^e Budget de l'industrie et du travail	53	24,000 »	25	24,000 »
Total pour le budget de l'industrie et du travail. fr.		24,000 »		24,000 »
4 ^e Budget des chemins de fer, postes et télégraphes	35	70,000 »	36	72,367 »
	37	2,367 »		
Total pour le budget des chemins de fer, etc. fr.		72,367 »		72,367 »
5 ^e Budget de la guerre.	1	3,500 »	3	1,500 »
	2	5,900 »	7	40,500 »
	5	3,700 »	10	165,700 »
	6	28,200 »	13	21,200 »
	8	37,100 »	14	2,400 »
	9	36,600 »	17	3,200 »
	11	150,800 »	22	35,000 »
	12	187,900 »	28	77,000 »
	18	2,000 »	29	30,500 »
	30	5,000 »	31	139,600 »
	32	17,900 »		
	33	8,000 »		
Total pour le budget de la guerre. fr.		486,600 »		486,600 »

BUDGETS.	MONTANT DES TRANSFERTS dont les crédits budgétaires doivent être			
	diminués.		augmentés.	
	Articles du budget.	Sommes.	Articles du budget.	Sommes.
6° Budget des finances	26 29	3,500 » 15,500 »	23 24	17,500 » 1,500 »
Total pour le budget des finances. fr.		19,000 »		19,000 »
7° Budget de l'agriculture et des travaux publics (ser- vices des travaux publics)	25	65,000 »	6	65,000 »
Total pour le budget de l'agricult. et des travaux publics. fr.		65,000 »		65,000 »
RÉCAPITULATION.				
Total pour le budget de la justice fr.		94,400 »		94,400 »
— des sciences et des arts		116,292 73		116,292 73
— de l'industrie et du travail		24,000 »		24,000 »
— des chemins de fer, postes et télégr.		72,367 »		72,367 »
— de la guerre		486,600 »		486,600 »
— des finances		19,000 »		19,000 »
— de l'agricult. et des travaux publics.		65,000 »		65,000 »
Ensemble. . . fr.		877,659 73		877,659 73

TABLEAU B.

Tableau des crédits supplémentaires aux budgets de l'exercice 1912 pour le paiement de créances se rapportant à des exercices périmés (1908 et antérieurs) et à des exercices clos (1909, 1910 et 1911), ainsi que pour couvrir des dépenses de l'exercice 1912.

BUDGET de l'exercice 1912.				MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles		BUDGETS.	
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.	des exercices 1911 et antérieurs.	de l'exercice 1912.
1 ^o BUDGET DES DOTATIONS.					
III	»	4	»	Chambre des représentants	28,300 »
Total pour le budget des dotations. fr.				»	28,300 »
2 ^o BUDGET DE LA JUSTICE.					
1 ^{re} SECTION. — <i>Dépenses ordinaires.</i>					
II	»	12	»	Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel.	89,500 »
V	»	21	»	Construction, réparation et entretien de locaux, etc.	622 20 76,000 »
VI	»	22	»	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i>	28,600 »
»	»	23	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , etc.	24,500 »
VIII	»	38	»	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, etc.	53,100 »
»	»	41	»	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bien- faisance de l'État.	63,000 »

BUDGET de l'exercice 1912.					BUDGETS.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles		des exercices 1911 et antérieurs.		de l'exercice 1912.	
anciens.	nouveaux.	anciens	nouveaux.				
IX	»	43	»	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus, etc. fr.	28 71	82,400 »	
»	»	44	»	Salaires des détenus	»	25,200 »	
»	»	47	»	Traitements des fonctionnaires et employés	»	22,900 »	
»	»	49	»	Frais d'impression et de bureau	2,046 49	8,800 »	
»	»	51	»	Mobilier : achat, confection et entretien, etc.	5,843 45	6,500 »	
XII	»	59	»	Subsides à des revues scientifiques relatives au droit, etc.	10,000 »	»	
2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.							
XIII	»	60	»	Construction de prisons cellulaires à Audenarde et à Charleroi, etc.	»	45,900 »	
»	»	61	»	Travaux d'agrandissement et d'amélioration aux Ecoles de bienfaisance de l'Etat, etc.	»	53,000 »	
»	»	66	»	Construction d'une maison de refuge pour femmes, à Bruges.	25,000 »	»	
»	»	67	»	Asiles d'aliénés de l'Etat, à Tournai et à Mons, etc.	1,050 »	»	
»	»	70	»	Ecole de bienfaisance de l'Etat pour filles, à Namur, etc.	»	1,400 »	
Total pour le budget de la justice. fr.					44,530 85	582,500 »	
3 ^e BUDGET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.							
1 ^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.							
I	»	3	»	Matériel. fr.	220 82	12,000 »	
III	»	7	»	Traitements des agents consulaires, etc.	443 89	»	
IV	»	8	»	Frais de voyage des agents du service extérieur, etc.	7,997 40	110,000 »	
V	»	9	»	Traitements des chanceliers et des commis de chancellerie	»	500 »	
»	»	10	»	Traitements de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, etc.	33 74	10,000 »	
»	»	11	»	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, etc.	3,376 25	60,000 »	
VII	»	19	»	Frais divers et encouragements au commerce, etc.	19 13	»	
»	»	20	»	Musée commercial : échantillons, mobilier et matériel, etc.	200 »	»	
Total pour le budget des affaires étrangères. fr.					12,261 23	192,500 »	
4 ^e BUDGET DE L'INTÉRIEUR.							
1 ^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.							
IV	»	14	»	Frais de bureau, etc., des administrations provinciales, etc. fr.	1,139 60	»	
V	»	18	»	Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement, etc.	1,640 04	11,975 25	
»	»	20	»	Matériel et impressions nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois relatives aux élections, etc.	»	2,900 »	
VI	»	23	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, etc.	40 »	2,000 »	
VII	»	25	»	Commandements supérieurs; états-majors; traitements, etc.	»	4,000 »	
X	»	42	»	Inspection du service de santé et d'hygiène, etc.	30,854 91	10,000 »	
Total pour le budget de l'intérieur. fr.					33,674 55	30,875 25	

BUDGET de l'exercice 1912.				MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles		des exercices 1911 et antérieurs.	de l'exercice 1912.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.		
BUDGETS.					
5 ^e BUDGET DES SCIENCES ET DES ARTS.					
1 ^{re} SECTION. — <i>Dépenses ordinaires.</i>					
I	»	5	»	Frais de route et de séjour; missions fr.	» 1,015 57
III	»	44	»	Subsides et encouragements littéraires et scienti- fiques, etc.	6,872 30 10,840 »
IV	»	28	»	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'Etat, etc.	» 10,000 »
»	»	29	»	Matériel des universités de l'Etat, etc.	2,378 34 27,500 »
»	»	31	»	Jurys d'examen constitués par le gouvernement pour la collation des grades académiques, etc.	4,292 60 26,814 45
»	»	35	»	Commission d'entérinement des diplômes acadé- miques, etc.	» 900 »
»	»	37	»	Frais du concours universitaire, etc.	» 2,638 42
V	»	45	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen, etc.	» 573 70
»	»	50	»	Etablissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsidés.	» 1,896 63
»	»	53	»	Traitements de disponibilité des membres du per- sonnel administratif et enseignant des établisse- ments normaux d'instruction moyenne, etc.	44 25 6,388 34
»	»	54	»	Publication d'ouvrages classiques, etc.	» 3,005 »
VI	»	77	»	Supplément de traitement à accorder, à partir du 1 ^{er} octobre 1912, aux institutrices gardiennes, etc.	» 5,000 »
VII	»	84	»	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges, etc.	» 19,800 »
»	»	92	»	Musées royaux de peinture et de sculpture: matériel et acquisitions, etc.	» 36,410 »
Total pour le budget des sciences et des arts. fr.				43,534 46	152,782 41
6 ^e BUDGET DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL.					
1 ^{re} SECTION. — <i>Dépenses ordinaires.</i>					
III	»	8	»	Inspection de l'industrie. — Matériel et dépenses diverses fr.	209 77 1,400 »
»	»	12	»	Enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager; subsides, matériel, frais d'examen, etc.	40,000 » »
»	»	18	»	Service spécial de la propriété industrielle: bre- vets, etc.	» 3,850 »
V	»	25	»	Office du travail: statistique, missions et frais de déplacement à l'étranger, impressions; publi- cations, etc.	634 81 »
»	»	34	»	Conseils de prud'hommes. — Traitements des gre- fiers de première instance, etc.	475 » »
IX	»	50	»	Dépenses imprévues non libellées au budget . . .	600 » »
Total pour le budget de l'industrie et du travail. fr.				41,649 58	4,950 »
7 ^e BUDGET DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.					
1 ^{re} SECTION. — <i>Dépenses ordinaires.</i>					
Administration centrale :					
I	»	1 bis	»	Traitement du ministre de la marine, des postes et des télégraphes fr.	» 4,750 »
»	»	2	»	Traitements et indemnités des fonctionnaires, etc.	» 70,000 »
»	»	4	»	Traitements et salaires des huissiers, etc.	2,885 75 »
»	»	5	»	Matériel, fournitures de bureau, etc.	1,224 80 50,000 »
»	»	6	»	Honoraires des avocats du département.	» 38,400 »

BUDGET de l'exercice 1912.				MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles		BUDGETS.	
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.	des exercices 1911 et antérieurs.	de l'exercice 1912.
			Chemins de fer :		
II	»	7	» Services communs. — Traitements et indemnités des fonctionnaires, etc. fr.	»	5,000 »
»	»	8	» Services communs. — Salaires des ouvriers, etc. .	3,288 »	6,500 »
»	»	9	» Services communs. — Imprimés, tarifs, etc. . . .	»	115,210 »
»	»	40	» Services communs. — Subside aux caisses d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés du Grand Central belge, etc.	»	110,000 »
»	»	11	» Services communs. — Secours exceptionnels aux ouvriers, etc.	147 07	»
»	»	12	» Services communs. — Conférences des chem. de fer, etc.	1,819 27	»
»	»	13	» Voies et travaux. — Traitements et indemnités des fonctionnaires, etc.	»	100,000 »
II	»	14	» Voies et travaux. — Salaires des agents de surveillance et de police de la route	»	250,000 »
»	»	16	» Voies et travaux. — Outils, ustensiles et objets divers, etc.	531 80	480,000 »
»	»	17	» Traction et matériel. — Traitements et indemnités des fonctionnaires, etc.	»	113,800 »
»	»	18	» Traction et matériel. — Salaires des ouvriers . . .	»	1,380,634 »
»	»	19	» Traction et matériel. — Primes d'économie, etc. .	»	130,000 »
»	»	20	» Traction et matériel. — Combustible, etc.	»	7,860,862 »
»	»	22	» Transports. — Traitements et indemnités des fonctionnaires, etc.	»	956,840 »
»	»	23	» Transports. — Salaires des gardes temporaires, etc.	230,000 »	1,015,823 »
»	»	24	» Transports. — Primes de régularité	»	73,284 »
»	»	25	» Transports. — Frais d'exploitation	25 »	1,300,000 »
»	»	26	» Transports. — Publicité commerciale	2,880 02	»
»	»	27	» Transports. — Pertes et avaries, etc.	1,630,000 »	2,900,000 »
»	»	29	» Perception des recettes et contrôles. — Traitements et indemnités des fonctionnaires, etc.	»	95,000 »
»	»	30	» Salaires des ouvriers	3,248 70	»
			Postes, télégraphes et téléphones :		
III	»	33	» Services communs. — Matériel, machines, etc. . .	»	11,000 »
»	»	34	» Postes. — Traitements et indemnités des fonctionnaires, etc.	»	33,680 »
»	»	40	» Postes. — Matériel, fournitures de bureau, etc. . .	»	223,000 »
»	»	42	» Télégraphes et téléphones. — Traitements et indemnités des fonctionnaires, etc.	»	49,000 »
			Marine :		
IV	»	52	» Traction et matériel	»	430,000 »
			Direction de l'électricité :		
V	»	53	» Fournitures de bureau, impressions, etc.	»	5,000 »
			Caisse des ouvriers :		
IX	»	60	» Subside.	»	252,440 »
X	»	61	» Exécution des obligations incombant au département en vertu de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail	4,000 »	942,768 »
			Dépenses diverses et imprévues :		
XI	»	62	» Secours à accorder exceptionnellement, etc. . . .	3,407 »	87,893 »
			Total pour le budget des chemins de fer, postes et télégraphes fr.	1,903,157 44	18.807,224 »

BUDGET de l'exercice 1912.				MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles		BUDGETS.	
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.	des exercices 1911 et antérieurs.	de l'exercice 1912.
8° BUDGET DE LA GUERRE.					
1^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.					
III	»	13	»	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux. fr.	» 184,300 »
»	»	16	»	Service pharmaceutique	» 20,600 »
VI	»	23	»	Matériel du génie	» 17,000 »
VII	»	24	»	Nourriture des troupes. — Fourrages.	38,872 11 3,323,327 89
»	»	27	»	Transports généraux. — Moyens de transport des troupes en marche	» 525 » 147,475 »
2° SECTION. — Dépenses exceptionnelles.					
XI	»	37	»	Amélioration du casernement fr.	» 170,000 »
»	»	38	»	Armement de l'artillerie de campagne	» 50,000 »
»	»	51	»	Construction d'un magasin à avoine, à Etterbeek.	» 31,000 »
»	»	59	»	Installation de téléphones hauts-parleurs dans dix-neuf ouvrages fortifiés de la Meuse et dans les forts de Waelhem, de Steendorp et de Schooten.	» 40,000 »
»	»	»	60	Acquisition de mitrailleuses	» 241,720 »
Total pour le budget de la guerre. . fr.				39,397 11	4,225,422 89
9° BUDGET DE LA GENDARMERIE.					
1^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.					
I	»	1	»	Traitements et autres allocations et prestations. fr.	242 31 110,757 69
Total pour le budget de la gendarmerie. fr.				242 31	110,757 69
10° BUDGET DES FINANCES.					
1^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.					
I	»	3	»	Honoraires des avocats et des avoués du département. — Frais de procédure, etc. fr.	6,481 24 4,600 »
»	»	4	»	Frais de tournées; frais de route et de séjour, etc.	» 879 03 »
»	»	5	»	Matériel, magasin général des papiers, etc.	» 15,000 »
III	»	12	»	Service de la conservation du cadastre. — Traitements.	» 70,000 »
»	»	13	»	Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. — Traitements fixes	» 225,000 »
»	»	15	»	Service des douanes et de la recherche maritime.	» 7 77 340,000 »
»	»	18	»	Traitements d'attente des agents en disponibilité.	» 20,000 »
»	»	20	»	Indemnités, primes et dépenses diverses	8,988 47 635,000 »
»	»	22	»	Matériel	28,693 81 10,000 »
Total pour le budget des finances. fr.				44,170 99	1,320,479 05
11° BUDGET DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS.					
Tableau A. — Services de l'agriculture.					
1^{re} SECTION. — Dépenses ordinaires.					
I	»	4	»	Frais de route et de séjour, etc.	» 1,200 »
III	»	14	»	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'Etat, etc.	1,207 50 4,007 50
VI	»	31	»	Traitements d'activité et de disponibilité, etc.	» 8,260 »

BUDGET de l'exercice 1912.				BUDGETS.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles			des exercices 1911 et antérieurs.	de l'exercice 1912.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.			
				2 ^e SECTION. — <i>Dépenses exceptionnelles.</i>		
IX	»	»	48	Incendies d'août 1911 dans les forêts domaniales de Hertogenwald, Gospinal et la Vecquée. — Réquisition et concours de l'armée, salaires, etc. . . .	2,370 »	»
				Total pour les services de l'agriculture. fr.	3,577 50	13,467 50
				Tableau B. — Services des travaux publics.		
				1 ^{re} SECTION. — <i>Dépenses ordinaires.</i>		
I	»	2	»	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, etc. fr.	»	3,500 »
II	»	4	»	Etudes de projets, levés de plans, etc.	»	1,000 »
»	»	6	»	Routes : entretien, amélioration, redressement, plantations, etc.	7,665 »	30,000 »
»	»	7	»	Plantations nouvelles; frais d'expertise	4,870 »	2,500 »
»	»	8	»	Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'Etat : entretien et réparations; achats d'objets mobiliers, etc.	35,000 »	150,000 »
»	»	11	»	Ports, côtes, phares, fanaux : entretien ordinaire et extraordinaire, etc.	»	600,000 »
				2 ^e SECTION. — <i>Dépenses exceptionnelles.</i>		
IV	»	22	»	Hôtel du gouvernement provincial du Brabant, etc.	»	300,000 »
»	»	24	»	Ancien château des comtes de Flandre, à Gand . . .	5,000 »	»
»	»	35	»	Ports et côte. Entretien extraordinaire et amélioration	75,000 »	»
»	»	37	»	Musée de Tervueren. Extensions	»	15,000 »
»	»	38	»	Bâtiment à construire sur un terrain appartenant à l'Etat, situé à l'angle du quai des Dominicains et de la rampe du pont Saint-Michel, sur la Lys. à Gand.	»	10,000 »
				Total pour les services des travaux publics. fr.	127,535 »	1,112,000 »
				Récapitulation :		
				Tableau A (agriculture)	3,577 50	13,467 50
				Tableau B (travaux publics).	127,535 »	1,112,000 »
				Total pour le budget de l'agriculture et des travaux publics fr.	131,112 50	1,125,467 50
				Récapitulation :		
				Total pour le budget des dotations. fr.	»	28,300 »
				— de la justice	44,530 85	582,500 »
				— des affaires étrangères.	12,261 23	192,500 »
				— de l'intérieur	38,674 55	30,875 25
				— des sciences et des arts	13,554 46	152,782 11
				— de l'industrie et du travail	11,619 58	4,950 »
				— des chemins de fer, postes et tél.	1,903,157 41	18,807,224 »
				— de la guerre	39,397 11	4,225,422 89
				— de la gendarmerie	242 31	110,757 69
				— des finances	44,170 99	1,320,479 05
				— de l'agriculture et des travaux publics	131,112 50	1,125,467 50
				Ensemble. . fr.	2,233,720 99	26,584,258 49